

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-107

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction de l'Urbanisme	N° 2026-107

**Protocole cadre portant sur la réalisation de la ZAC Garonne-Eiffel - Avenant n°1 -
Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par protocole en date du 11 décembre 2017, la Métropole et l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) ont conclu un partenariat afin de préparer les modalités de la réalisation de la ZAC Garonne-Eiffel localisée rive droite sur les communes de Bordeaux et Floirac.

Le protocole a pour objet de définir les conditions dans lesquelles seront réalisés et/ou gérés certains équipements, aménagements et services publics de proximité envisagés dans le cadre de cette opération d'aménagement.

A ce titre, est prévue la construction d'écoles maternelles et primaires inscrites au programme des équipements publics (PEP) de la ZAC, destinées à répondre aux besoins des futurs habitants de l'opération. Le PEP précise que la maîtrise d'ouvrage de ces écoles incombe à l'EPA pour être, à l'issue de leur livraison, intégrées au patrimoine de Bordeaux Métropole.

Ainsi, une programmation scolaire de 54 classes, réparties sur trois groupes scolaires, a été envisagée de la façon suivante :

- 18 classes en 2021 au cœur du quartier Deschamps-Belvédère, à Bordeaux,
- 18 classes en 2024 sur le secteur Souys Nord, à Floirac,
- 18 classes en 2027 sur le secteur Souys-Combes, à Bordeaux

En outre, un groupe scolaire optionnel était également envisagé en fonction de l'avancement de l'opération. A cet effet, les nouvelles estimations en besoins scolaires sont en cours afin de statuer sur ce groupe optionnel qui pourra faire l'objet d'un avenant ultérieur.

En application de la délibération n°2015-746 du Conseil de Métropole du 27 novembre 2015, le coût des 54 classes était évalué à 27 M€ HT sur la base d'un plafonnement à 500000 € HT par classe. Cette délibération prévoyait également la possibilité de déroger au plafonnement en cas de dépassement des coûts pour des contraintes techniques particulières.

Dans le cadre du suivi de l'opération, l'EPA et la Métropole ont constaté une augmentation importante des coûts travaux (coût des matériaux, difficultés techniques spécifiques, ambitions environnementales, notamment).

Parallèlement, à l'échelle du territoire métropolitain, la Métropole, par délibération n°2019-544 du 30 septembre 2019 (modifiée par délibération n° 2024-307 du 7 juin 2024) a complètement revu ses modalités de financement des groupes scolaires en Opérations d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain.

Ainsi, s'en est suivie, la délibération n°2024-114 en date du 2 février 2024 du Conseil de Bordeaux Métropole autorisant la signature de la convention entre l'EPA et Bordeaux

Métropole relative à la construction du groupe scolaire Souys Nord / Richelieu du 14 novembre 2024 fixant le coût de réalisation au prix de 850 000 € HT par classe, valeur octobre 2021.

Aussi, conformément aux dispositions du protocole du 11 décembre 2017, un avenant doit désormais finaliser l'accord des parties visant à ajuster les dispositions financières relatives au financement des groupes scolaires.

L'avenant modifie une partie des dispositions des articles :

- article 8 (suppression du plafonnement avec ajustement des coûts d'objectif de réalisation des groupes scolaires Souys-Nord / Richelieu et Souys-Combes),
- article 25 alinéas 1, 2 et 5 concernant respectivement le financement prévisionnel, le suivi financier (calcul des participations définitives) et le financement prévisionnel de Bordeaux Métropole,
- les annexes 3 et 4 concernant respectivement le récapitulatif des équipements publics et contributions financières et le calendrier des appels de fonds.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L311-1,

VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016 portant création de la ZAC Garonne-Eiffel,

VU le protocole cadre de la ZAC Garonne-Eiffel en date du 11 décembre 2017 annulant et remplaçant le 1er protocole daté du 2 mars 2015,

VU la délibération n°2019-544 en date du 30 septembre 2019 du Conseil de Bordeaux Métropole portant la politique métropolitaine relative aux groupes scolaires métropolitains et communaux,

VU la délibération n°2024-114 en date du 2 février 2024 du Conseil de Bordeaux Métropole portant sur la convention entre l'EPABE et Bordeaux métropole pour la réalisation du groupe scolaire Richelieu,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU' il y a lieu d'actualiser modalités financières de la réalisation de la zone d'aménagement concertée Garonne-Eiffel et plus particulièrement la construction d'écoles maternelles et primaires inscrites au programme des équipements publics de cette ZAC, destinées à répondre aux besoins des futurs habitants de l'opération,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Mme la Présidente de Bordeaux Métropole à signer le présent avenant n°1 au protocole cadre de la ZAC Garonne-Eiffel signé le 11 décembre 2017,

Article 2 : d'imputer la dépense au chapitre 23 article 2313 fonction 213 au budget des exercices concernés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,